

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 426 ARGENTINE: ARRESTATIONS, DISPARITIONS, ASSASSINATS

La visite du secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance en Argentine, au cours du mois de novembre 1977, n'aura pas été inutile. En effet, le gouvernement argentin vient de publier, en février 1978, les trois premières listes officielles de prisonniers politiques, comportant respectivement 703, 798 et 423 noms. Mais ces chiffres sont encore loin des 7.500 prisonniers politiques et disparus dont les Etats-Unis ont établi la liste; celle-ci avait été transmise au ministère des Affaires étrangères d'Argentine par M. Cyrus Vance

Le 24 décembre 1977, le journal brésilien "Folha de São Paulo" publiait ce qu'il appelle "le rapport confidentiel" de Cyrus Vance au général Videla, chef de l'Etat argentin. En réalité, il s'agit du rapport préparatoire au voyage en Argentine du secrétaire d'Etat nord-américain. Ce rapport analyse sous l'angle strictement politique le problème des arrestations, disparitions et assassinats en Argentine.

C'est ce texte dont nous donnons l'intégralité, traduit à partir de la version en portugais. Il illustre à sa manière, qui n'en est pas moins impressionnante, ce qu'il faut bien appeler la tragédie de l'Argentine, à l'heure de la disparition - parmi des milliers d'autres - de deux religieuses françaises et à la veille de la Coupe du monde de football.

(Note DIAL)

LA SITUATION DES PRISONNIERS POLITIQUES D'ARGENTINE

Introduction

Ce mémorandum affirme que les conditions générales dans lesquelles les arrestations sont effectuées en Argentine constituent un danger pour la stabilité, déjà précaire, du gouvernement argentin actuel et peuvent, pour l'avenir, contribuer à la détérioration des relations entre les Etats-Unis et ce pays. Il recommande au gouvernement des Etats-Unis de faire valoir au gouvernement argentin qu'il serait souhaitable pour celui-ci de libérer un grand nombre des détenus politiques, et de libéraliser l'application de la législation du "droit d'option" de façon à permettre l'exil volontaire des prisonniers que le gouvernement considère comme une menace potentielle contre la sûreté de l'Etat.

Antécédents

Ainsi qu'il ressort de la classification de la population pénitentiaire, le nombre de prisonniers politiques, avec leurs caractéristiques politiques et sociales, crée une situation potentiellement explosive. Un petit nombre seulement des prisonniers (14%) peuvent être décrits comme "subversifs". La

grande majorité d'entre eux ne doivent être considérés que comme des personnes ayant tendance à s'opposer à la politique gouvernementale, et cela dans des conditions acceptables. Malgré les efforts faits pour séparer les prisonniers selon leurs antécédents politiques, la population pénitentiaire continue de n'être pas différenciée. Chez les détenus, l'expérience de l'emprisonnement peut avoir contribué à leur radicalisation, ainsi qu'à celle de leurs parents et amis.

Des parents et amis de prisonniers ou de personnes disparues, avec la collaboration d'organisations religieuses et syndicales de défense des droits de l'homme, ont créé un réseau de soutien qui, bien que fragile, n'en a pas moins une grande portée en agissant dans tous les centres urbains, dans les usines et dans les différentes communautés du pays. Malgré la répression qu'il a dû subir, ce réseau est parvenu à avoir des contacts relativement profitables avec les organisations internationales de défense des droits de l'homme. Des événements récents montrent que ce réseau de soutien regroupe des dizaines de milliers de personnes dans l'ensemble du pays. Le gouvernement a réagi en intensifiant les poursuites contre ceux qui se sont appliqués à la défense des prisonniers politiques. C'est la raison pour laquelle des parents et amis de détenus ont également été arrêtés, torturés et ont, dans certains cas, disparus à leur tour. Tout récemment, le droit de visite a été restreint et, dans certains cas, supprimé pour les prisons officielles; les prisonniers, quant à eux, sont souvent changés de prison.

Des rapports laissent entendre que les prisonniers ont menacé d'organiser divers types de protestation, en ayant recours à la grève de la faim ou à d'autres formes d'agitation. Les autorités réagissent violemment à de telles menaces en frappant les prisonniers et, dans certains cas, en exécutant les prétendus leaders, ce qui contribue à alourdir d'autant l'ambiance explosive qui règne chez les détenus.

Il y a, dans les prisons argentines, une longue histoire de mutineries, de conflits et d'évasions individuelles ou en groupe, ainsi que des émeutes soutenues de l'extérieur, etc. Les deux cas récents les plus connus sont l'évasion, en 1972, de la prison de Rawson qui a provoqué le massacre de Trelew; et le "devotazo", une mutinerie dans une prison de Buenos-Aires qui a eu une répercussion nationale et qui s'est terminée par une "amnistie" en faveur de milliers de prisonniers politiques. Il est probable que, au cours des prochains mois, on assiste à une augmentation des mutineries dans les prisons aboutissant à des conflits particulièrement dangereux. Le gouvernement argentin a élaboré des plans pour faire face à des cas de ce genre. Ces plans prévoient la possibilité d'exécutions massives à l'occasion de mutineries, ainsi que l'exécution des meneurs et des participants après maîtrise de la situation.

Dans le passé, les exécutions de prisonniers ont provoqué des réactions populaires, violentes dans certains cas, avec manifestations de masse et errisme aveugle. Si de telles manifestations se produisaient parmi la population, dans les conditions actuelles, cela pourrait provoquer des réactions en chaîne et donner naissance à des conflits généralisés, avec possibilité d'insurrections locales. Des développements de ce genre, dans le cadre des difficultés que connaît actuellement le gouvernement argentin sous la direction des Forces armées, auraient de dangereuses conséquences nationales et internationales pouvant aller jusqu'au collapsus.

L'attitude du gouvernement argentin

Les déclarations du général Videla sur le problème des droits de l'homme et des prisonniers politiques, à l'occasion de sa visite à Washington en septembre, comparées avec les pratiques du gouvernement argentin à ce sujet, montrent qu'il existe deux points de vue opposés parmi les officiers des Forces armées. Le point de vue qui prévaut jusqu'à maintenant envisage le problème sous l'angle essentiellement militaire. Les partisans de cette position sont favorables à la liquidation physique de toutes les personnes liées aux organisations subversives; ils justifient les tortures et les mauvais traitements appliqués aux prisonniers, au nom des exigences des services de renseignements. Ceux qui défendent ce point de vue sont opposés à la publication de listes de détenus, sujet considéré comme "secret militaire". Ils sont également opposés à ce que les prisonniers soient autorisés à quitter le pays en tant qu'exilés, sous prétexte que ceux-ci pourraient revenir et se livrer à de nouvelles activités terroristes. L'autre point de vue, plus réaliste et probablement endossé par le général Videla, tient compte des aspects politiques et diplomatiques du problème. Il est également sensible au coût politique élevé que représente une répression continue; il est plus sensible encore aux pressions politiques intérieures et aux démarches diplomatiques étrangères.

Les craintes du gouvernement argentin, en libérant les prisonniers politiques ou en les autorisant à quitter le pays à titre d'exilés, semblent injustifiées. Par suite du démantèlement presque total de la structure militaire des groupes subversifs et de la réduction de leur capacité opérationnelle, l'argument est sans effet selon lequel la révélation par les autorités des lieux où sont gardés les prisonniers rendrait possibles et encouragerait des actes de séquestration ou des opérations suicide. Le coût politique de la préservation du secret par le refus de divulguer les listes de détenus semble très élevé, alors qu'une telle divulgation contribuerait grandement à améliorer l'image de marque du gouvernement sur le plan tant national qu'international.

Les cas de prisonniers exilés en 1974 et 1975, rentrés en Argentine puis arrêtés et exécutés, n'atteignent pas la centaine. Des sources des milieux argentins en exil soulignent que la tendance prônant le retour n'existe plus. De nombreux exilés refusent les risques courus par un retour au pays.

Les mesures rigoureuses de sécurité prises à toutes les entrées du pays, ainsi que les bonnes relations entre les forces de sécurité d'Argentine et celles des nations voisines, rendent le retour presque impossible. Au Chili, où le gouvernement a permis à des milliers de prisonniers politiques de quitter le pays, on ne compte qu'un nombre insignifiant de retour d'exilés.

Alors que les objections principales contre le relâchement de la politique actuelle concernant les prisonniers politiques peuvent être repoussées dans leurs propres termes, ce serait une erreur grave que de sous-estimer la force des pressions politiques qui sont exercées en ce sens sur le gouvernement argentin. L'ampleur de ces pressions est telle que la libération des prisonniers politiques est justifiable et souhaitable, même au prix d'une augmentation légère et relative des risques pour la sécurité. En d'autres termes, il est politiquement nécessaire que le gouvernement actuel fasse certaines concessions significatives sur la question s'il veut avoir les moyens de continuer à contrôler la situation d'ensemble.

Recommandations

1) Avant et pendant la visite prévue du secrétaire d'Etat Cyrus Vance, le gouvernement des Etats-Unis devra informer les autorités argentines qu'il estime que la situation actuelle des prisonniers politiques constitue un danger pour la stabilité, déjà précaire, du gouvernement. Le gouvernement des Etats-Unis devra également faire valoir que cette situation ne contribue aucunement à l'amélioration des relations entre les deux pays. Le gouvernement des Etats-Unis devra faire ressortir qu'il est nécessaire et urgent de neutraliser en partie la pression exercée autour de la question des prisonniers politiques.

2) Le gouvernement des Etats-Unis devra faire savoir au gouvernement argentin qu'il n'estime pas que la libération d'un nombre significatif de prisonniers en Argentine et l'exil des présumés membres d'organisations subversives puissent constituer une menace contre la sûreté de l'Etat argentin. Au contraire, il devra être souligné que de telles mesures renforceront la stabilité intérieure du gouvernement argentin et amélioreront son image de marque internationale.

3) Le gouvernement des Etats-Unis doit réaffirmer son accord avec une application libérale de la clause du "droit d'option", en s'engageant à recevoir un nombre significatif de réfugiés politiques avec les membres de leurs familles, et en élaborant un programme d'assistance dès l'annonce officielle par le gouvernement argentin du plan de libération des prisonniers.

Les prisonniers des catégories 1 à 6 du tableau ci-dessous, c'est-à-dire les intellectuels, les anciens fonctionnaires gouvernementaux, les syndicalistes, les ouvriers, les personnes indirectement liées à des éléments ou groupes subversifs, et les membres des partis politiques de gauche non accusés de subversion devront avoir l'autorisation de demeurer en Argentine, à condition de ne pas se livrer à des actes contre le gouvernement. Les détenus sous l'accusation de subversion et accusés au titre de la législation sur l'état de siège devront avoir l'autorisation de quitter le pays.

4) Lors de la visite prochaine du secrétaire d'Etat, la délégation (nord-américaine) devra transmettre au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères d'Argentine la copie des listes de prisonniers politiques établies aux Etats-Unis par les services de renseignements de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Armée de l'air (nord-américaines). La délégation devra également recommander aux autorités argentines de reprendre l'initiative sur cette question en publiant une liste complète des détenus avec leur lieu de détention et les accusations qui pèsent sur eux.

Annexe - Classification de la population pénitentiaire en Argentine

Tableau A - Estimations de la population pénitentiaire (1)	Minimale	Maximale
- Prisonniers gardés en prisons officielles et reconnus comme tels par le gouvernement.....	5.500	7.500
- Prisonniers gardés en camps provisoires de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Armée de l'air, dans des commissariats sur l'ensemble du pays et en camps non reconnus.....	5.000	7.000
- Prisonniers gardés dans des commissariats de police et centres clandestins de détention, sous régime d'interrogatoires ou gardés comme otages, non reconnus (3).	1.500	2.500
- TOTAUX	12.000	17.000

Tableau B

Classification de la population pénitentiaire (4)	Minimale	Maximale	(5) présumés assassinés
1- <u>Intellectuels</u> : écrivains, journalistes, avocats, psychologues, médecins et professeurs universitaires et secondaires, non liés à des organisations subversives. Ce groupe est généralement considéré comme "idéologues de la subversion" dans les déclarations officielles du gouvernement.....	500	750	200
2- <u>Fonctionnaires gouvernementaux</u> : personnes directement ou indirectement rattachées aux gouvernements de Campora ou de Perón, accusées de corruption et autres crimes à caractère économique, ou accusées de liens avec la subversion..	250	500	200
3- <u>Syndicalistes</u> : délégués d'usines ou d'entreprises commerciales, membres des "commissions internes" ou des "coordinations syndicales" et employés de syndicats, arrêtés pour activités syndicales qui étaient légales jusqu'aux décrets signés à partir du 25 mars 1976, sans aucun lien avec des groupes subversifs.....	750	1.000	500
4- <u>Ouvriers en général</u> , arrêtés pour participation ou association à des grèves, à des "opérations tortue" ou à d'autres pratiques syndicales officiellement reconnues jusqu'au 25 mars 1976 et destinées à obtenir un allègement des conditions de travail ou à réclamer contre des injustices salariales.....	3.000	4.000	750
5- <u>Amis, parents et collègues</u> : personnes indirectement liées à de présumés activistes ou connues par des groupes subversifs, telles que parents, amis, collègues de travail ou d'école, etc. Ce groupe est gardé en prison en raison de liens de parenté ou d'autres liens. Dans la majorité des cas il n'y a aucune accusation spécifique contre ces personnes.....	2.500	3.500	1.000
6- <u>Autres militants de gauche</u> , non liés organiquement ni idéologiquement à des organisations subversives. Ce groupe serait constitué de militants qui, pour diverses raisons, s'opposent à toute forme d'action violente contre le gouvernement ou les organismes officiels parce qu'ils considèrent cela comme du terrorisme.....	600	1.000	500
7- <u>Membres actifs d'organisations subversives</u> (ERP, Montoneros et autres) arrêtés alors qu'ils pratiquaient, menaient ou préparaient des activités subversives dans la forme définie par le gouvernement (6)	1.500	2.500	2.000

8- <u>Activistes dirigeant des organisations subversives</u> , c'est-à-dire des personnes agissant comme leaders au plan local, provincial ou national.....	150	250	250
9- <u>Erreurs</u> : personnes sans engagement politique ou activité politique particulière, gardées prisonnières par erreur ou sur accusations fausses.....	750	1.000	500
10- <u>Prisonniers de droit commun</u> , arrêtés pour des actes strictement criminels, généralement en procès et considérés comme coupables. N'ont aucun lien politique, si ce n'est ceux faits en prison (7).....	2.000	2.500	100
TOTAUX.....	12.000	17.000	6.000

Tableau C

Analyse en % de la population pénitentiaire

	%	% des présumés assassinés
1- Intellectuels	4,15	3,3
2- Fonctionnaires gouvernementaux	2,1	3,3
3- Syndicalistes	6,3	8,4
4- Ouvriers	25,0	12,5
5- Amis, parents, etc.	21,0	16,7
6- Autres gens de gauche	5,0	8,3
7- Subversifs actifs	12,5	33,3
8- Leaders	1,25	4,2
9- Erreurs	6,2	8,4
10- Droit commun	16,5	1,7
Total	100 %	

Notes

(1) Sont inclus dans ces chiffres les prisonniers connus comme détenus et vivants, et les autres communément classés comme "personnes disparues". Certains des "disparus" sont présumés morts et devraient être inclus dans le total des 6.000 du tableau B. Les éléments de cette estimation sont basés sur la moyenne des chiffres donnés par Amnesty International, par la Commission internationale des juristes, par l'Assemblée permanente des droits de l'homme, par les sources gouvernementales argentines, et par d'autres organisations de défense des droits de l'homme d'Argentine (Commission argentine pour les droits de l'homme, Mouvement oecuménique pour les droits de l'homme, Ligue argentine pour les droits de l'homme, et autres).

(2) Estimations basées sur les témoignages de prisonniers libérés ou de parents et amis.

(3) Estimation basée sur le témoignage de prisonniers à travers d'autres sources du pays.

(4) Estimation basée sur un échantillon de 1.000 prisonniers connus dont les antécédents ont été rendus publics. Les proportions données ont été corrigées en fonction des tendances de certains groupes sociaux plus aptes à faire connaître leurs cas à des organisations de défense des droits de l'homme (intellectuels, leaders syndicaux, etc.), à la différence d'autres groupes dépourvus de relations sociales et de contacts internationaux (ouvriers, personnes de gauche et autres militants).

(5) Le nombre total des personnes présumées assassinées depuis octobre 1975 est estimé sur la base des chiffres gouvernementaux de pertes à l'occasion de heurts entre les forces de sécurité et de supposés guérilleros. On sait que ces chiffres officiels incluent une proportion très importante (60%) de personnes assassinées par les forces de sécurité dans des situations autres que des heurts militaires: exécutions de prisonniers politiques après leur arrestation, personnes assassinées pendant ou par suite des tortures, personnes exécutées après les interrogatoires ou après avoir été identifiées comme membres d'organisations subversives, erreurs, personnes tuées accidentellement par les forces de sécurité au cours d'opérations anti-subversives. La date d'octobre 1975 a été choisie parce qu'elle marque une augmentation radicale du nombre des personnes assassinées par les organismes de sécurité.

(6) Sur la base de données gouvernementales, ainsi qualifiées par des représentants d'organisations subversives actuellement en exil.

(7) Sur la base des données officielles du gouvernement pour 1975 et les années antérieures.

(Traduit du portugais - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 160 F - Etranger 185 F (voie normale)
(par avion: tarif sur demande)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441